

parlé au cours du débat sur l'Adresse en réponse au discours du trône; mais je pense qu'il vaut la peine d'y revenir.

La province de la Nouvelle-Écosse a institué une Commission d'enquête sur l'agriculture. Cette Commission a recommandé, entre autres choses, qu'on devrait modifier la loi sur le prêt agricole canadien. D'après le mémoire qu'a présenté la Fédération des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse à cette Commission d'enquête, la loi tient compte jusqu'à un certain point des vastes exploitations agricoles et des agriculteurs des autres régions du pays; mais elle n'est pas conçue de façon à permettre pour la peine aux jeunes agriculteurs de la Nouvelle-Écosse d'obtenir plus de crédit. Comme le dit le rapport de cette Commission d'enquête sur l'agriculture, bien des prêts ont été obtenus par l'entremise de l'Office de la colonisation de la Nouvelle-Écosse, en bien plus grand nombre, dirais-je, que par l'entremise de la Commission du prêt agricole canadien. J'insiste auprès du ministre pour qu'il étudie la possibilité de présenter éventuellement d'autres modifications qui permettraient aux jeunes cultivateurs de la Nouvelle-Écosse et des autres provinces Maritimes de demander des prêts au terme de la loi sur le prêt agricole canadien.

La Commission a également proposé l'établissement d'une commission fédérale-provinciale qui réunirait la Commission du prêt agricole canadien et la commission de la Nouvelle-Écosse. Le ministre voudra peut-être noter cette proposition et présenter les modifications qui s'imposent à ce sujet. Je crois qu'actuellement, la Fédération des agriculteurs de la Nouvelle-Écosse est très dynamique et très sympathique.

Sans vouloir m'écarter trop du sujet en discussion, j'aimerais signaler que des dispositions ont été prises entre la Fédération, des particuliers et le gouvernement de la Nouvelle-Écosse pour créer un abattoir dans la province à l'intention des cultivateurs, des éleveurs spécialement. Je crois que ce projet avance.

Étant donné la nature de l'exploitation agricole, il faut que nos jeunes cultivateurs d'aujourd'hui disposent de crédit. Le nombre de fermes délaissées dans ma propre région, et dans les provinces Maritimes en général, pose un problème important. Je ne m'y connais guère en ce qui concerne les aspects pratiques de l'agriculture parce que mon expérience se limite à avoir aidé mon grand-père à entasser son foin et à avoir abreuvé les chevaux. Cependant, je m'y connais quelque peu à propos de la Loi sur le prêt agricole canadien et son application. Une autre chose que je pourrais proposer au ministre, c'est que depuis que les cultivateurs ne vivent plus à proximité des capitales des provinces,—et il

leur est parfois difficile d'obtenir des renseignements concernant la loi sur le prêt agricole canadien,—il faudrait assurer plus de publicité aux règlements et les formules de demande devraient être plus facilement disponibles. Le cultivateur devrait être informé de ce qui lui est disponible en vertu de cette mesure législative importante.

Voilà à peu près tout ce que j'ai à dire, je crois, monsieur le président. Il s'agit d'une question très importante pour ce qui est de la Nouvelle-Écosse, si l'on tient compte notamment de l'encouragement qu'on donne à l'agriculture dans cette province.

**M. Peters:** J'aimerais remercier le ministre des Finances d'avoir augmenté de 2 millions de dollars le montant d'argent disponible aux termes de la loi sur le prêt agricole canadien. Cependant, si certains cultivateurs peuvent se payer le luxe d'aller en Californie grâce à ces 4 millions de dollars, j'espère qu'il y en aura davantage qui pourront le faire avec les 6 millions de dollars.

**L'hon. M. Fleming:** Si mon honorable ami veut bien me permettre de l'interrompre, je préciserai un point. Le montant dont il parle, en fonction de 4 millions et de 6 millions de dollars, est le montant autorisé dont dispose la Commission canadienne du prêt agricole. Ce n'est pas sa capacité de prêt. Celle-ci se mesure en fonction de 20 fois son capital. Ce dont nous parlons en ce moment, c'est de hausser la limite de sa capacité d'emprunt ou de prêt de 8 millions de dollars, ce que cette mesure propose maintenant de porter à 120 millions de dollars.

**M. Peters:** Je remercie le ministre de cet éclaircissement. Je crois qu'un plus grand nombre de gens qu'autrefois seront maintenant en mesure de voyager avec le petit montant dont on disposait alors aux termes de la loi.

Cependant, j'estime que toute la question du crédit agricole devrait faire l'objet d'une étude tout à fait nouvelle. Dans les régions agricoles, nous avons constaté que le prix d'exploitation d'une ferme a augmenté tout comme le reste. Le crédit est maintenant nécessaire non seulement pour acheter les instruments aratoires nécessaires à l'exploitation de la ferme et au soin des animaux, mais pour veiller à l'entretien des bâtiments. Nombre de cultivateurs doivent faire face à des problèmes aujourd'hui parce qu'ils sont incapables d'emprunter jusqu'à concurrence de la valeur totale de leurs terres pour les aider à procéder à l'expansion qui s'impose. Comme les organismes agricoles l'ont proposé, le montant qu'un cultivateur peut emprunter devrait être porté de 65 p. 100 de la valeur estimative de sa ferme à 80 p. 100 de la valeur de sa propriété.